

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le dix neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE ANNE SUR VILAINE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur GAUDICHON Jean-Michel, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2015

PRÉSENTS : M GAUDICHON Jean-Michel, Maire, Mmes : COGREL Chrystèle, COLLIN Catherine, ESNAULT Marie-Christine, FÉRÉOL Denise, HAMON Marie-Christine, RIFFAULT Katia, SAP Isabelle, MM : GAUVIN Yannick, GUIBERT Gaëtan, HAMON Jean-Pierre, LEGENDRE Robert, LERAT Thierry et POULAIN Christian.

ABSENTS : M DOLO Michel absent.

COMPLEMENT DE SUBVENTIONS 2015

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de compléter la liste en accordant les subventions suivantes :

- ACCA	155 €
- APEL	1 060 €
- Chambre des métiers d'Ille-et-Vilaine	30 €

LES TROIS TAXES

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à la majorité par 12 voix pour et 2 abstentions, d'augmenter les taux de 2 %, à savoir :

	Anciens taux	Nouveaux taux
- Taxe d'habitation :	15,40 %	15,71 %
- Taxe foncière propriétés bâties :	16,81 %	17,15 %
- Taxe foncière propriétés non bâties :	44,38 %	45,27 %

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 des Commerces qui présente un excédent de fonctionnement de 27 940,49 € et un déficit d'investissement de 89 883,94 €. Le résultat de clôture présente un déficit de 61 943,45 €.

COMPTE DE GESTION COMMERCES 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion 2014 des Commerces, dressé par Monsieur ARMAND, Receveur Municipal.

AFFECTATION DU RESULTAT COMMERCES 2014

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2014 des Commerces en report d'investissement pour la somme de 27 940,49 € et déficit d'investissement reporté pour la somme de 89 883,94 €.

BUDGET PRIMITIF COMMERCES 2015

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Primitif 2015 des Commerces qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 37 540 € en fonctionnement et à 104 500 € en investissement.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2014

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 de la Commune, qui

présente un excédent de fonctionnement de 160 685,43 € et un excédent d'investissement de 131 290,80 €. Le résultat de clôture présente un excédent de 249 876,23 €.

☛ COMPTE DE GESTION COMMUNE 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion 2014 de la Commune, dressé par Monsieur ARMAND, Receveur Municipal.

☛ AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2014

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement constaté au compte administratif 2014 en report pour la somme de 160 685,43 € et l'excédent d'investissement en report pour la somme de 131 290,80 €.

Arrivée de Madame COGREL Chrystèle

☛ BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2015

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité le Budget Primitif 2015 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 811 317 € en fonctionnement et à 766 656 € en investissement.

☛ HORAIRES SERVICE TECHNIQUE

Le 19 décembre 2014 le Conseil Municipal avait discuté sur la modification des horaires du service technique à savoir :

- Horaires d'été sur 3 mois (avril, mai et juin) : 7h30-12h et 13h30-17h
- Horaires d'hiver sur le reste de l'année : 8h30-12h et 13h30-17h

Cette annualisation va permettre à chaque agent du service technique d'obtenir 7 jours RTT. La récupération des jours RTT se fera du 1^{er} juillet au 31 décembre.

Le Comité technique départemental a été saisi et a donné son avis favorable sur les éléments exposés ci-dessus. Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte la modification, l'annualisation et les récupérations des horaires du service technique.

☛ CHOIX ARCHITECTE CONTRAT D'OBJECTIFS SALLE POLYVALENTE

Suite à la consultation menée pour retenir un architecte pour effectuer le contrat d'objectifs et les travaux à la salle polyvalente, une seule société a répondu et donc une seule a été auditionnée, c'est la société KLG de GRAND FOUGERAY. Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de retenir la société KLG de GRAND FOUGERAY au prix de 25 372,80 € TTC pour le contrat d'objectifs et étude du projet (APS, APD et PC Toiture) et 26 582,40 € TTC pour la toiture et 2^{ème} tranche de travaux.

☛ CONTRAT D'OBJECTIFS MAIRIE

Suite à la consultation menée pour retenir un architecte pour effectuer le contrat d'objectifs et les travaux à la mairie, une seule société a répondu et donc une seule a été auditionnée, c'est la société KLG de GRAND FOUGERAY. Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de retenir la société KLG de GRAND FOUGERAY au prix de 7 495,20 € TTC pour le contrat d'objectifs et 39 588 € TTC pour les travaux.